
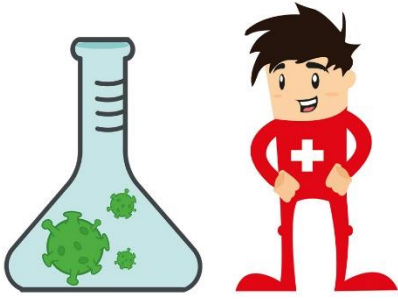
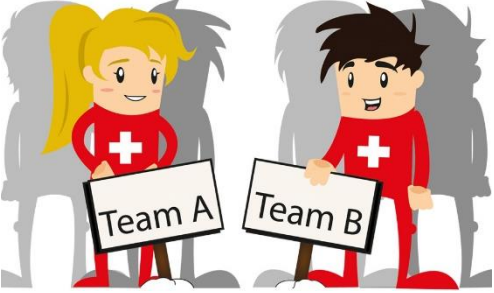





CONCEPT DE PROTECTION « BILDUNGSPARK DAGMERSELLEN »

Établi le 30.4.2020 / actualisé le 26.10.2020

S	<p>S signifie Substitution, ce qui, dans le cas du COVID-19 n'est possible que moyennant une distance suffisante (p.ex. télétravail).</p>	
T	<p>T sont des mesures techniques (p.ex. du verre acrylique, des postes de travail séparés, etc.).</p>	
O	<p>O sont des mesures organisationnelles (p.ex. des équipes séparées, un planning modifié des équipes).</p>	
P	<p>P désigne les mesures de protection personnelles (p.ex. masques d'hygiène, gants, etc.).</p>	



INTRODUCTION / RÈGLES FONDAMENTALES

Ce concept de protection s'applique à toutes les formations du niveau secondaire 2, aux formations continues du niveau tertiaire ainsi qu'aux offres de cours de tout genre au « Bildungspark Dagmersellen ».

Le concept de formation assure le respect des directives ci-après. Des mesures suffisantes et appropriées sont prévues pour chacune de ces directives. Tous les clients du « Bildungspark Dagmersellen » s'engagent à respecter et à contrôler ce concept de protection dans leur domaine d'influence.

Nous appelons à la responsabilité individuelle de chacun.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes se lavent et/ou se désinfectent régulièrement les mains.

Mesures

La SA de gestion de l'ASC met à différents endroits (entrée dans le bâtiment, restaurant, halls d'enseignement, hébergements, arsenal) des distributeurs de désinfectant des mains à disposition des personnes présentes.

Chaque personne obtient sur demande, moyennant une participation aux frais, une bouteille de 100ml de gel de désinfection des mains hydratant pour son usage personnel. Celle-ci peut être perçue à la réception. Il est souhaité que chacun amène son propre désinfectant.

Les chefs de groupes, chargés des cours, enseignants, intervenants et experts sont responsables à ce que les personnes en formation et participants aux cours se lavent ou désinfectent régulièrement les mains.

Il est renoncé de manière générale à se serrer la main et à tout contact physique.

2. GARDER LES DISTANCES

Les collaborateurs, personnes en formation et autres clients du « Bildungspark Dagmersellen » maintiennent, dans la mesure du possible, la distance de sécurité les uns envers les autres.

Mesures

La distribution des repas se fait moyennant une bande de ravitaillement. Jusqu'à nouvel ordre il est renoncé à servir les repas. Des exceptions sont possibles selon accord préalable.

Pour minimiser le risque de mélanger des groupes de cours et de clients, tous les repas sont pris de manière décalée. Les chargés de cours, enseignants, intervenants, experts et la direction de la SA de gestion de l'ASC se mettent d'accord sur la formation des groupes ainsi que sur les heures de repas.

Pour la distribution des repas (bande de ravitaillement) un marquage au sol indique la distance minimale de 2 m. Celle-ci est à respecter.

La SA de gestion de l'ASC prévoit pour une durée indéterminée davantage d'espace pour le ravitaillement. Ceci permet d'assurer que la distance minimale prescrite puisse être respectée. La disposition des chaises et des tables ne doit pas être modifiée.

Les chaises dans les salles de séminaire et de réunion sont placées de manière à pouvoir respecter la distance minimale pendant un séminaire.

Les visites réciproques dans les autres chambres est interdite et sont contrôlées par un collaborateur de la SA de gestion de l'ASC.



La SA de gestion de l'ASC se réserve le droit d'héberger les clients dans un hôtel avoisinant si le nombre de places d'hébergement devait s'avérer insuffisant.

Des participants dont le trajet d'accès est de moins d'une heure sont appelés à dormir chez eux jusqu'à nouvel ordre. Les participants avec un trajet d'accès supérieur à une heure ont la priorité pour l'attribution de chambres.

La SA de gestion de l'ASC se réserve le droit de former également des petits groupes pour les séminaires externes pour les repas de manière à pouvoir respecter la distance minimale.

Dans la zone d'accueil des marquages au sol indiquent la distance minimale de 2 m. A la réception une vitre en plexiglas veille à assurer la sécurité des clients et du personnel à l'accueil.

La distance minimale est également à respecter dans les toilettes et douches ! Deux personnes au maximum doivent se trouver en même temps dans les installations sanitaires.

Les chefs de groupes, responsables des cours, personnes en formation, intervenants et experts sont responsables du respect des règles de distance par les personnes en formation et participants aux cours.

3. OBLIGATION DE PORT DU MASQUE

Mesures

Dans toutes les zones intérieures et extérieures, le port du masque **général** est obligatoire **sans exceptions**.

Même en portant le masque, la distance de sécurité doit à tout moment être respectée.

Le masque ne peut être enlevé que lorsqu'on consomme (assis) de la nourriture ou des boissons. Si l'on reste assis après le repas, on remet le masque.

Fumer en enlevant le masque n'est autorisé que dans les zones marquées en conséquence, pour autant que la distance entre les personnes soit respectée.

Les clients se procurent eux-mêmes les masques. Les masques peuvent être achetés à la réception en cas de besoin.

4. NETTOYAGE

Un nettoyage régulier approprié de surfaces et d'objets après utilisation, en particulier si ceux-ci ont été touchés par plusieurs personnes.

Mesures

Des surfaces souvent utilisées doivent être nettoyées ou désinfectées soigneusement plusieurs fois par jour.

L'intervenant ou l'enseignant est responsable à ce que les objets ou surfaces souvent utilisés soient soigneusement nettoyés ou désinfectés.

Le chargé du cours est responsable du nettoyage ou de la désinfection approfondis des machines et outils fréquemment utilisés.

Les machines et appareils utilisés en commun pendant les travaux pratiques sont nettoyés par les personnes en formation avec un désinfectant et du papier à usage unique lors du changement de groupe.

Entre les changements de groupes pendant les repas les tables sont nettoyées avec un produit désinfectant de surfaces.

Les chambres d'hébergement sont particulièrement soigneusement nettoyées et désinfectées après chaque check-out.



Les WC publics sont nettoyés à fond plusieurs fois par jour.

Les douches à l'étage ainsi que ceux dans les vestiaires sont nettoyées tous les jours.

Tous les locaux doivent être régulièrement et intensément aérés. Les salles de classe doivent être aérées après chaque leçon de cours pendant 5 minutes si les conditions architecturales le permettent.

5. CONTACT TRACING

Mesures

Toutes les personnes appartenant à un groupe à risque pour raisons de santé se manifestent préalablement auprès de la direction du cours responsable ainsi qu'à la centrale d'accueil de la SA de gestion de l'ASC.

Chaque client assure le Contact Tracing de ses participants, afin que la SA de gestion de l'ASC puisse, en cas de nécessité, mettre en œuvre les mesures nécessaires.

6. COMPORTEMENT EN CAS DE SYMPTÔMES DE MALADIE

Mesures

Les personnes présentant des symptômes de la maladie restent à la maison et en informent la direction du cours responsable ainsi que la centrale d'accueil de la SA de gestion de l'ASC !

Les personnes développant des symptômes de la maladie au cours de leur séjour en informent immédiatement la direction du cours responsable et la centrale d'accueil de la SA de gestion de l'ASC.

Les instructions concernant l'isolation selon l'OFSP doivent être respectées.

www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene

Les personnes étant manifestement atteintes du COVID jusqu'à 14 jours après achèvement du cours, doivent en informer la SA de gestion de l'ASC sous 062 748 10 90.

7. SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

Prise en compte d'aspects spécifiques du travail et de situations de travail pour assurer la protection.

Mesures

Outre le masque, les collaboratrices du domaine hôtelier portent des gants jetables pendant leur temps de travail.

Des objets réutilisables sont plusieurs fois désinfectés.

Les collaborateurs, chargés de cours, enseignants, intervenants et experts étant souvent en contact avec des objets réutilisables portent éventuellement des gants jetables.



8. INFORMATION

L'information des collaborateurs et d'autres personnes concernées relative aux directives et mesures de la SA de gestion de l'ASC ainsi que de la Confédération et du canton.

Mesures

Les affiches de l'OFSP concernant les mesures de protection se trouvent à chaque entrée ainsi qu'aux étages des chambres et dans les halls d'enseignement.

La SA de gestion de l'ASC définit le nombre de personnes pouvant se trouver en même temps dans des locaux accessibles au public. Les locaux sont marqués en conséquence.

Tous les clients de la SA de gestion de l'ASC obtiennent le présent concept.

Ils doivent envoyer ce concept ensemble avec la convocation aux responsables des cours, personnes en formation, intervenants, experts et participants concernés et de leur côté mettre en œuvre et contrôler strictement les règles.

9. GESTION

Les directives de gestion permettant une mise en œuvre et adaptation efficace des mesures de protection. Protection appropriée de personnes particulièrement vulnérables.

Mesures

La direction de la SA de gestion de l'ASC, les chargés de cours ainsi que les chefs-experts sont responsables de la mise en œuvre des mesures à respecter. Des infractions sont annoncées à l'organisation responsable.

La SA de gestion de l'ASC se réserve le droit d'exclure des personnes en formation, des visiteurs et clients de l'hébergement et des repas en cas d'infraction. En cas de refus injustifié de respecter l'obligation du port du masque, l'accès est refusé ou un renvoi statué.

Des instructions seront issues régulièrement à toutes les personnes responsables du domaine des cours ainsi qu'aux collaborateurs de la SA de gestion de l'ASC.

10. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Jusqu'à nouvel ordre, les personnes en formation et les participants aux cours présents sont réparties en petits groupes (max. 30 personnes). Chaque groupe reste ensemble pendant toute la durée du séjour.

En journée, les responsables des cours des clients en charge sont responsables de la surveillance et du contrôle du respect des mesures de protection et d'hygiène prescrites. En dehors de ces heures la surveillance est assurée par la SA de gestion de l'ASC.

Les clés sont remises en main propre des hôtes et des personnes en formation logeant au « Bildungspark » lors de leur arrivée.

En cas de séjour prolongé, la clé doit être déposée le vendredi (pendant le week-end).

Lors de l'arrivée et pour les personnes en formation au début de chaque cours il est procédé à la mesure de la température. En cas de température corporelle de 38 degrés ou supérieure, l'accès est refusé.

En outre, les étudiants sont testés tous les lundis à 13h00 (ou sur rendez-vous) par un test rapide Covid gratuit. Ceux qui ne souhaitent pas être testés perdront la possibilité de manger et/ou de passer la nuit au Bildungspark pendant la durée de cette mesure.



Par conséquent, nous n'autoriserons qu'exceptionnellement les déplacements le soir précédant l'épreuve. Elle nécessite une demande écrite.

Si le test rapide est positif, la personne sera immédiatement séparée du groupe et orientée vers le centre de dépistage Covid le plus proche pour un test PCR.

En attendant le résultat final, ils doivent être placés en isolement (à domicile) mais, selon la situation, ils peuvent aussi être placés dans une chambre d'isolement spéciale Covid au Parc de l'éducation

S'il n'y a pas de douche dans la chambre, les heures / endroits pour prendre la douche sont indiqués par la SA de gestion de l'ASC. Pour éviter un grand rassemblement, les personnes en formation prendront leur douche après le repas du soir, le cas échéant de manière décalée dans les groupes assignés.

Les vêtements sont changés dans les vestiaires avant et après la PQ / le CI de manière décalée conformément aux instructions de la direction responsable du cours.

L'occupation maximale des vestiaires est à respecter.

Les locaux de loisir sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les possibilités de séjour sont communiquées sur place lors de l'accueil.

Jusqu'à nouvel ordre, les journaux et magazines ne seront plus exposés.

11. ANNEXES

Annexe

Nous recommandons de télécharger l'application SwissCovid.

Matériel d'information sur le COVID-19

<https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements>

Informations actuelles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

Coronavirus-Check: <https://check.bag-coronavirus.ch/screening>

Nous nous basons sur l'ordonnance cantonale actuelle ainsi que les conditions-cadres du service cantonal de la formation professionnelle initiale et continue du canton de Lucerne :

<https://gesundheit.lu.ch/themen/Humanmedizin/Infektionskrankheiten/Coronavirus>

https://beruf.lu.ch/ueber_uns/aktuell/Coronavirus

CONCLUSION

Ce document a été établi en raison d'une solution de la branche : Oui Non

Ce document a été transmis à tous les collaborateurs, chargés de cours, experts, intervenants, associations professionnelles et clients.



SA de gestion de l'ASC

Andreas Furgler
Directeur

Thomas Vogel
Chargé de la sécurité